

## **LA LOCALISATION INDIVIDUELLE**

### **LES QUESTIONS RÉPONSES INDISPENSABLES**

#### **1. Comment savoir si je suis soumis à l'obligation de localisation ?**

Je reçois une lettre recommandée avec accusé de réception de l'AFLD m'informant de mon entrée dans son groupe cible.

- Parce que je suis un sportif inscrit sur les listes de haut niveau ou un sportif professionnel...
- ... et que j'ai été désigné par le Directeur du Département des contrôles...

L'AFLD informe ma fédération, et la ligue professionnelle le cas échéant, de mon entrée dans son groupe cible.

#### **2. Comment me localiser ?**

Je dois compléter ma localisation 15 jours avant le début de chaque trimestre. J'ai deux solutions :

- Je complète ma localisation en ligne sur l'interface sécurisée ADAMS accessible sur le site de l'agence mondiale antidopage : <https://adams.wada-ama.org/adams/>. Je dois envoyer une demande d'accès à l'AFLD qui créera mon compte et m'enverra mes codes. J'appelle l'AFLD pour que quelqu'un m'explique comment compléter ma localisation. Tant que je n'ai pas d'accès, je dois...
- ... me localiser avec le dossier papier : le formulaire de localisation (3 pages) téléchargeable sur le site [www.aflD.fr](http://www.aflD.fr) à envoyer par courrier, par E-mail ou par fax.

Ces informations me sont envoyées lors de ma notification d'appartenance au groupe cible. L'AFLD ne me rappelle pas chaque trimestre que je dois mettre à jour ma localisation. Il en va de ma responsabilité.

#### **3. Que faire si j'ai des changements d'emploi du temps en cours de trimestre ?**

Je dois modifier ma localisation au plus tard avant 17h00 la veille du jour ou des jours concernés, sur mon compte ADAMS ou avec le dossier papier de modification des informations.

**TELEPHONE : 01.40.62.72.50 / FAX : 01.40.62.72.51 / E-mail : [localisation@aflD.fr](mailto:localisation@aflD.fr)**

Courrier : AFLD – Département des Contrôles – 229 boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

#### **4. Que se passe-t-il si je ne me localise pas ?**

Ne pas transmettre ma localisation à l'Agence dans les délais ou envoyer une localisation incomplète/imprécise est considéré comme un manquement à mes obligations de localisation.

Un rappel gracieux me sera envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de 3 jours ouvrables pour me mettre à jour uniquement la première fois que j'oublie de me localiser auprès de l'AFLD.

Ensuite, un avertissement sera envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception par l'AFLD à la dernière adresse postale que je lui ai transmise. À compter de la réception du courrier, j'ai 7 jours ouvrables pour régulariser ma situation auprès de l'AFLD. Si je ne réponds pas dans les délais, un nouvel avertissement me sera envoyé.

#### **5. Que se passe-t-il si je manque un contrôle pendant la plage test ?**

Chaque jour du trimestre, je détermine une plage test d'une heure comprise entre 6h00 et 21h00, pendant laquelle je m'engage à être présent à l'adresse donnée.

Si un agent préleveur est missionné pour me contrôler pendant la plage test et que je ne suis pas présent à l'endroit que j'ai indiqué, un contrôle manqué est constaté.

Un avertissement me sera alors envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception par l'AFLD.

#### **6. Que se passe-t-il si je suis en vacances ?**

Je dois compléter ma localisation également pendant mes périodes de vacances. Je précise que je suis en vacances et je détermine une plage test d'une heure comprise entre 6h00 et 21h00, pendant laquelle je m'engage à être présent à l'adresse donnée. Un agent préleveur peut être missionné pour me contrôler y compris durant cette période.

#### **7. Que se passe-t-il si plusieurs manquements sont constatés à mon égard ?**

Si trois avertissements sont constatés à mon égard pendant une période de 18 mois consécutifs, un constat d'infraction aux règles antidopage sera établi et mon dossier sera transmis aux organes disciplinaires de ma fédération pour l'application de la sanction prévue par l'article 36 du règlement disciplinaire annexé à l'article R. 232-86 du code du sport. Je dois néanmoins continuer à me localiser auprès de l'AFLD.

Si je sors d'un groupe cible pour entrer dans un autre groupe cible (celui de ma fédération internationale ou d'une autre agence nationale antidopage compétente), les avertissements qui ont été délivrés à mon encontre restent inscrits à mon dossier.

Les avertissements délivrés sont supprimés après une période de 18 mois seulement si d'autres manquements n'ont pas été constatés à mon égard depuis.

**TELEPHONE : 01.40.62.72.50 / FAX : 01.40.62.72.51 / E-mail : [localisation@aflld.fr](mailto:localisation@aflld.fr)**

Courrier : AFLD – Département des Contrôles – 229 boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

## **8. Les résultats d'un CAD sont positifs : que se passe-t-il ?**

La procédure qui s'applique est la même que celle existant pour tous les cas de contrôles positifs. Cette procédure ne me dispense pas de mettre ma localisation à jour.

## **9. Quand s'arrête mon devoir de localisation ?**

Lorsque je reçois une lettre recommandée avec accusé de réception de l'AFLD m'informant de ma sortie du groupe cible.

**J'ai une question, je n'arrive pas à compléter ma localisation, j'ai des difficultés de connexion sur ADAMS, que faire ?**

J'appelle le **Département des contrôles de l'AFLD (01.40.62.72.50)** et je demande une personne chargée du dossier de localisation.

### **1. Comment savoir si je suis soumis à l'obligation de localisation ?**

### **2. Comment me localiser ?**

### **3. Que faire si j'ai des changements d'emploi du temps en cours de trimestre ?**

### **4. Que se passe-t-il si je ne me localise pas ?**

### **5. Que se passe-t-il si je manque un contrôle pendant la plage test ?**

### **6. Que se passe-t-il si je suis en vacances ?**

### **7. Que se passe-t-il si plusieurs manquements sont constatés à mon égard ?**

### **8. Les résultats d'un CAD sont positifs.**

### **9. Quand s'arrête mon devoir de localisation ?**

**TELEPHONE : 01.40.62.72.50 / FAX : 01.40.62.72.51 / E-mail : [localisation@aflid.fr](mailto:localisation@aflid.fr)**

Courrier : AFLD – Département des Contrôles – 229 boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS